

FORMATION

Les critères et obligations à respecter

Ce tableau se lit comme un parcours vertical

VOTRE PROJET	FORMATION
	Formation continue pour les artistes-interprètes professionnels
VOUS	POUR FAIRE UNE DEMANDE VOUS DEVEZ ETRE
	Une structure de droit privée dotée d'une personnalité morale (association, S A R L, E U R L...) et munie d'un code APE (NAF) en rapport avec le champ artistique.
DIVERS	LES DELAIS MINIMUMS A RESPECTER POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE
	2 mois avant le début
	NOMBRE D'AIDES PAR AN POUR UNE MÊME STRUCTURE
	3 aides maximum
	LE MONTANT MAXIMUM QUE VOUS POUVEZ DEMANDER
1/3 maximum du budget global	
OBLIGATIONS	LES OBLIGATIONS DIVERSES
	Rémunérer les stagiaires lorsque ceux-ci participent à des représentations générant des recettes
	Rémunérer les formateurs occasionnels sous le régime général
LES REFUS	PROJET INELIGIBLE SI
	votre structure n'est pas répertoriée comme organisme de formation
	Aide à l'investissement